

# **FORMATION POST PERMIS**

Vous voulez réduire votre période probatoire, et obtenir le total des points plus rapidement ?

### **QUI EST CONCERNE?**

Cette formation est destinée seulement aux apprentis conducteurs volontaires, détenteur d'un premier permis de conduire depuis le 1er janvier 2019 sur les catégories B, B1, A1 et A2. Ceux- ci doivent avoir entre 6 et 12 mois de permis, ni plus ni moins.

\*Attention, le conducteur ne doit avoir aucune infraction à son actif entrainant une perte de points, ni mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire au cours de sa période probatoire.

### **LES CONDITIONS**

- Obtention du permis en conduite traditionnelle (B): Inscription possible entre le 6ème et 12ème mois après l'obtention du permis. Gain des 12 points en 2 ans au lieu de 3 ans\*.
- Obtention du permis en conduite accompagnée (AAC): Inscription possible entre le 6ème et 12ème mois après l'obtention du permis. Gain des 12 points en 1 ans au lieu de 2 ans\*.

#### **OBJECTIF ET DEROULEMENT DE LA FORMATION**

La formation complémentaire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

## Elle est composée de 2 modules sur 9 séquences :

- un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;
- un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.
  - MATINÉE (6 séquences) : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes
    - 1. Présentation de la formation (durée: 10 minutes)
    - 2. Questionnaire d'entrée en formation (durée : 15 minutes)
    - 3. Constitution du groupe (durée: 35 minutes)
    - 4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation (durée: 45 minutes)
    - 5. Perception des risques (durée: 1 heure)
    - 6. Situations complexes (durée: 1 heure 15 minutes)
  - APRÈS MIDI (3 séquences): Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables. Les stratégies de mobilité.
    - 7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes (durée: 1 heure 45 minutes)
    - 8. Choix de mobilité (durée: 1 heure)
    - 9. Bilan avec engagement (durée: 15 minutes)

Le moniteur agréé vous signe l'attestation puis l'auto-école envoi le dossier à l'ANTS.

Vous recevrez un courrier sur la réduction de votre période probatoire et le gain de vos points\*\*.

La formation se déroule sur une journée complète de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Un minimum de 6 candidats et maximum de 12 est obligatoire pour le déroulement de la formation.